

CJT1DECAFF.alx

**Référence à rappeler :**  
(AFF) /

Paris, le

**DECLARATION EN VUE D’AFFILIATION  
CONJOINT COLLABORATEUR**

**A renvoyer à la CARMF dûment complétée** même si vous estimez ne pas devoir être affilié à la CARMF  
(Joindre à votre envoi la copie de la notification de la déclaration d’option délivrée par le CFE-URSSAF)

➤ Renseignements concernant le médecin

Cotisant n°

Numéro de sécurité sociale

-----  
➤ Renseignements concernant le conjoint collaborateur

Nom de naissance \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_

Prénoms \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_

N° Sécurité Sociale \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Commune \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Email \_\_\_\_\_

Date de mariage \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Date du pacte  
civil de solidarité \_\_\_\_\_ Lieu \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants \_\_\_\_\_

Date de début (ou de reprise) de la collaboration \_\_\_\_\_

La CARMF devra impérativement être avisée en cas de cessation de la collaboration, d’activité salariée, de divorce ou de cessation du pacte civil de solidarité.

**TOURNEZ SVP → → →**

NB : une calculette est mise à votre disposition sur le site internet de la CARMF ([www.carmf.fr](http://www.carmf.fr)) pour vous permettre d’effectuer différentes simulations de calcul de cotisations.

**Je déclare :** (cocher la case correspondant à votre situation)

participer régulièrement à l'activité professionnelle de mon conjoint, sans percevoir de rémunération à ce titre, et avoir opté pour le statut de conjoint collaborateur.

ne pas avoir opté pour le statut de conjoint collaborateur.

Je m'engage à signaler dans les 30 jours à la CARMF toute modification à ma situation.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature du conjoint

J'atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus et avoir, le cas échéant, accompli les formalités obligatoires de déclaration d'option choisie au Centre de Formalités des Entreprises.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
Signature du médecin

**IMPORTANT**

*Ne pas joindre de règlement avant que votre affiliation ait été prononcée et qu'un numéro d'affiliation vous ait été attribué.*